



Nanterre, le mardi 10 mai 2016

SNUipp-FSU 92

Monsieur le Directeur Académique,

Les organisations syndicales, dont la FSU, ont appelé à faire de ce jeudi 26 mai une nouvelle journée nationale de grève et de manifestations pour amplifier la mobilisation contre la loi-travail et le passage en force du gouvernement. Le SNUipp-FSU92 s'est donc posé la question de demander à reporter la CAPD de ce jour. Néanmoins, nous avons fait le choix de siéger quand même. La CAPD du mouvement, auquel plus de 2000 enseignants du département ont participé, est peut-être la plus attendue par nos collègues. L'enjeu de cette CAPD est très important pour de nombreux collègues. En effet, cette opération administrative détermine en partie leurs futures conditions de vie familiale, personnelle et professionnelle. Pour que nos collègues n'aient pas à attendre plus longtemps, nous laissons cette CAPD se tenir, tout en soulignant que nous soutenons les enseignants grévistes et engagés dans l'action aujourd'hui.

Le fait que les services nous aient envoyé les documents très en amont de la CAPD nous a permis d'avoir le temps de faire notre travail de délégués du personnel dans de bonnes conditions. Nous avons, cette année encore, construit notre projet de mouvement anonymé, seul outil permettant aux collègues de vérifier le déroulement des opérations et de constater des anomalies éventuelles. Grâce aux remontées des collègues, nous avons pu travailler avec les services pour que nos remarques soient vérifiées et corrigées. Ce fonctionnement permet de garantir l'équité entre les collègues et la transparence de cette opération administrative d'envergure.

Par ailleurs, nous continuons à dénoncer le fait que certaines affectations manquent de transparence. En effet, les affectations sur les postes de coordinateurs ULIS se font sans contrôle de la délégation du personnel et les postes de conseillers pédagogiques sont attribués hors barème et s'apparentent à du recrutement. De plus, nous continuons à dénoncer le profilage de certains postes, comme les postes « Scolarisation des moins de trois ans » et ceux des écoles langues vivantes. Nous souhaitons également vous faire part de la surprise, de l'incompréhension et de la colère de certains collègues ayant postulé sur un poste « Scolarisation des moins de trois ans », lorsqu'ils ont reçu un courrier pendant les congés scolaires ou le samedi pour une convocation le lundi d'après. Certains d'entre eux ne l'ont pas eue à temps, d'autres n'ont pas eu le temps de se préparer. Visiblement, certains collègues ont pu recevoir une nouvelle date de convocation lorsqu'ils n'avaient pas pu être présents, et d'autres non.

De manière générale, nous demandons que les critères et les contenus des commissions (liste d'aptitude directeur, moins de trois ans...) soient connus des collègues en amont, pour qu'ils puissent postuler dans de bonnes conditions, en connaissance de cause, et que les courriers de convocation soient envoyés dans des délais permettant aux collègues de se préparer et de s'organiser pour venir.